

The Way We Play (Nos règles du jeu)

Code de conduite



Message du PDG

The Way We Play – Nos règles du jeu

En tant qu'entreprise, on pourrait se contenter de dire que nous fabriquons des jeux et des cartes. Mais, en réalité, nous faisons bien plus : nous créons des expériences positives – des moments ludiques et amusants pour jouer ensemble. L'idéal, c'est que chacun respecte les règles.

Une série de règles du jeu

Nous considérons ce code de conduite comme une série de règles du jeu. Il opère une distinction entre les comportements que nous encourageons et ceux que nous ne tolérerons pas.

Un lieu de travail agréable et sûr

Notre objectif est de créer un lieu de travail où l'on se sent à l'aise, heureux et en sécurité. Un endroit où l'on peut donner le meilleur de soi-même. Un endroit propice au partage d'idées ou de préoccupations, où l'on sait à quoi s'attendre en termes de santé, de sécurité et de normes de travail. Et un endroit où nous protégeons l'environnement et insistons sur le respect de l'éthique.

L'adhésion au code de conduite est essentielle

Nous voulons que nos lieux de travail soient équitables pour tous. Comment ? En définissant clairement dans le code de conduite vos responsabilités en tant qu'individu et en tant que membre de notre organisation. Ce document vous aide également à vous repérer parmi les normes locales, les croyances et les cultures. Il n'est pas figé : il évoluera en fonction de nos attentes sociales, légales et éthiques.

Responsabilité partagée

Pour conclure, je veux être très clair : chacun d'entre nous a la responsabilité de s'exprimer s'il constate un quelconque manquement à notre code de conduite. Pourquoi ? Parce que nous savons tous que, si le non-respect des règles peut gâcher un jeu, les enfreindre sur le lieu de travail peut causer de graves dommages.

Je compte sur chacun d'entre vous pour respecter ces règles, afin de garantir un environnement de travail positif et d'assurer la croissance durable de Cartamundi pour les années à venir.

Lisez la suite pour découvrir comment nous jouons chez Cartamundi.

Stefaan Merckx
PDG du Groupe Cartamundi

Table des matières

Introduction	4
Déclaration de mission	5
Opérer un choix éthique	6
Valeurs	7
La responsabilité de chacun	8
Respect	9
Nos responsabilités réciproques	10
Équité, dignité et sentiment d'appartenance	11
Droits de l'homme et Normes Internationales du Travail	13
Protection des données personnelles	15
Santé et sécurité	17
Approvisionnement éthique	19
Soutien à la communauté	20
Intégrité	21
Notre responsabilité envers notre sociétés et nos actionnaires	22
Conflits d'intérêts	23
Cadeaux et invitations	24
Tenue de livres et registres transparents et précis	26
Protection des actifs de la société	27
Protection des informations confidentielles	28
Protection de notre propriété intellectuelle et de celle d'autrui	29
Prendre la parole au nom de la société	30
Notre responsabilité envers nos partenaires commerciaux et envers le marché	31
Corruption et pots-de-vin	32
Concurrence loyale	34
Inspections à l'improviste (« dawn raids »)	37
Notre responsabilité envers les consommateurs	38
Sécurité et qualité des produits	39
Nature	40
Notre responsabilité envers l'environnement	41
Protection de notre planète	42
Joie	44
Notre responsabilité : rapprocher par le jeu	45
Responsabilité sociétale	46
Marketing responsable	48
Speak up !	50
Comment lancer l'alerte	51
Protection des lanceurs d'alerte	52
Audits et amélioration	53
Système de gestion de la conformité de Cartamundi	54
Contactez-nous	55
Vous voulez des précisions sur nos règles ?	

Introduction

Nos règles du jeu

Déclaration de mission

Nos Règles du Jeu désignent l'engagement de Cartamundi à jouer selon les règles, de manière honnête, équitable et transparente, tout en veillant les uns sur les autres et en prenant soin de notre planète.

Ce document **explique les principes et valeurs éthiques professionnels auxquels nous adhérons**. Il définit nos responsabilités générales envers nos parties prenantes : nos collaborateurs, notre société, nos actionnaires, nos consommateurs et clients, nos fournisseurs et partenaires, ainsi que la société.

En tant qu'organisation mondiale, Cartamundi attend de ses collaborateurs et partenaires qu'ils respectent ces principes, tout en **se conformant aux lois, règles et réglementations locales**.

Il est également conçu comme un guide pour toute personne en interaction avec Cartamundi afin de l'aider à prendre la bonne décision. Cependant, si vous êtes confronté(e) à une situation difficile, n'hésitez pas à contacter l'une des nombreuses ressources identifiées dans ce code de conduite pour vous assurer de prendre la bonne décision.

Nous mettrons régulièrement à jour notre code de conduite afin de refléter l'adaptation de nos pratiques commerciales aux exigences légales et réglementaires en constante évolution.



Pour rappel ! Ce code de conduite complète les politiques, procédures, manuels des employés et autres directives locales et mondiales. Il ne les remplace pas.

Opérer un choix éthique

Prendre la bonne décision n'est pas toujours facile.

Confronté(e) à un choix éthique, posez-vous 3 questions avant d'agir :

- **Puis-je le faire ?**
- **Dois-je le faire ?**
- **Comment le faire ?**

Vous pouvez aussi vous demander : « **Qu'en penserait ma famille ?** »

Si la réponse à cette question vous fait rougir, ne le faites pas !

Vous n'êtes toujours pas sûr(e) de ce qu'il faut faire ? C'est tout à fait normal de demander conseil. En réalité, c'est ce que Cartamundi attend de vous !

Parlez-en à votre supérieur, à votre représentant(e) RH local, au département juridique ou au VP Group Compliance – ils peuvent vous aider.

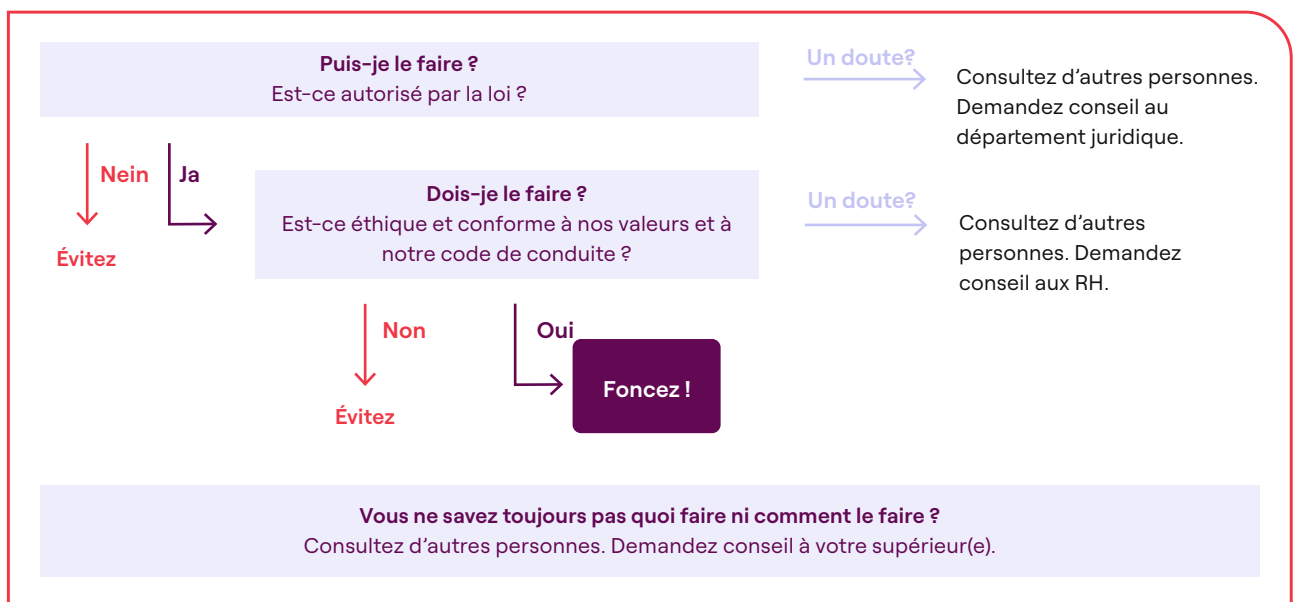


Q: Nous sommes un peu à la traîne par rapport à nos objectifs de ventes ce mois-ci. Ma supérieure m'a demandé de modifier légèrement les chiffres de notre département dans le rapport de fin de mois afin que nous puissions atteindre nos objectifs. Elle dit que c'est dans l'intérêt de tous et que ce n'est pas si grave. Je ne me sens pas à l'aise face à cette demande. Que dois-je faire ?

R: Vous avez la responsabilité de respecter notre code de conduite, les politiques de la société ainsi que la loi, même si votre supérieure vous demande de faire autrement.

Personne – pas même votre supérieur(e) ou un client interne – n'a le pouvoir de vous demander de faire quelque chose d'illégal ou de contraire à l'éthique.

Adressez-vous à une autre personne de la direction, ou contactez votre représentant(e) RH local ou le département juridique pour demander de l'aide.



Valeurs

Chez Cartamundi, nous adhérons aux valeurs suivantes :

Nous jouons

Nous créons. Et nous y prenons plaisir. Nos jeux rassemblent et créent des moments magiques. Nous jouons, pour que vous puissiez jouer.

Nous pouvons le faire

Nous sommes des entrepreneurs dans l'âme. Fiers de notre savoir-faire, de notre créativité et de notre expertise. Nous sommes aussi des leaders dans notre domaine, en quête d'innovations de pointe. Et ensemble, nous sommes à la hauteur.

Nous prenons soin

En tant qu'entreprise familiale, nous prenons soin de tous nos collaborateurs. Nous nous soucions des générations actuelles et futures. De notre planète et de toutes ses créatures. Nous prenons soin en faisant participer tout le monde. Et en partageant notre magie dans tout ce que nous faisons.

Nous agissons

Nous faisons avancer les choses. Avec énergie et enthousiasme. Nous trouvons des solutions créatives pour relever chaque défi, grand ou petit. Notre approche est équitable et transparente. Et nous tenons nos promesses. C'est ainsi que nous agissons.

Nous rapprochons

Nous rapprochons. Avec le monde qui nous entoure. En construisant des partenariats avec nos clients, consommateurs, fournisseurs et collaborateurs. En gardant l'esprit ouvert, quelles que soient nos différences. Comme Un Groupe, Une Équipe.

En accord avec la stratégie de durabilité de Cartamundi, les thèmes abordés dans ce code de conduite sont répartis en quatre piliers :

- Vivre avec Respect
- Vivre avec Intégrité
- Vivre avec la Nature
- Vivre dans la Joie

Vous avez besoin d'aide sur l'un des thèmes abordés ?

- Contactez votre direction locale ou votre représentant(e) RH ; ou
- Consultez www.cartamundi.com



Le saviez-vous ? Nos valeurs sous-tendent la culture du groupe Cartamundi. Nous croyons qu'agir conformément à ces valeurs nous rapproche tous et nous guide pour faire ce qui est juste.

La responsabilité de chacun

Cartamundi attend de tous ses collaborateurs (y compris les collaborateurs temporaires, à temps partiel ou saisonniers), de son conseil d'administration, de ses sous-traitants, fournisseurs et, plus généralement, de toutes les personnes avec lesquelles nous faisons affaire, qu'ils respectent ce code de conduite.

Chacun d'entre nous est tenu d'agir avec intégrité et honnêteté, de faire preuve de respect mutuel et de susciter la confiance en toutes circonstances.

Les dirigeants ont des responsabilités supplémentaires. Ils sont des modèles et doivent promouvoir un dialogue ouvert sur les questions de conformité et d'éthique.

Qu'attendons-nous de vous ?

Agir conformément à l'éthique

Tous les collaborateurs sont tenus d'agir dans le respect de l'éthique : nous nous protégeons ainsi l'un l'autre et protégeons l'activité et la réputation de Cartamundi.

Exprimez-vous !

Exprimez-vous et signalez toute situation que vous pensez susceptible de violer le code de conduite, les politiques de la société ou la loi. Veuillez consulter la section « Speak Up ! » pour plus de détails sur les canaux de signalement mis en place par Cartamundi.

Que faisons-nous en cas d'inconduite C

Nous prendrons des mesures appropriées et des actions préventives, telles que des formations, des séances consultatives et d'autres initiatives, afin de garantir une amélioration continue de nos processus.

Sélectionner des partenaires qui partagent la même éthique professionnelle

Nous encourageons des relations à long terme avec des partenaires qui partagent nos valeurs et notre engagement en faveur d'une activité éthique, responsable et durable. Nous les sélectionnons sur la base de nos principes mondiaux en matière d'éthique professionnelle, tels que définis dans le [Code de conduite des fournisseurs de Cartamundi](#).



Respect

Nous jouons ensemble

Nos responsabilités réciproques

Nous nous engageons à favoriser un environnement de travail où chacun est traité avec dignité, équité et respect.

Nous favorisons un développement professionnel, encourageons un environnement de travail diversifié, équitable et inclusif, et nous veillons à ce que la santé, la sécurité et le bien-être de nos travailleurs soient **protégés en toutes circonstances**.

Cartamundi applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute violation de ces principes. Si vous êtes témoin ou suspectez **une violation, ou si vous pensez être victime de harcèlement, de discrimination ou de traitement inhumain**, y compris de harcèlement sexuel ou d'intimidation, vous devez le signaler sans délai.

Veillez vous référer à vos politiques et procédures locales ou demander de l'aide auprès de votre représentant(e) RH.

En savoir plus à propos des initiatives de diversité et d'inclusion de Cartamundi dans notre [Rapport de bon voisinage](#).

Dans cette section, nous expliquons :

- Comment nous favorisons le traitement équitable, la dignité et la pleine participation de tous nos travailleurs
- Comment nous veillons au respect des droits de l'homme et des Normes Internationales de Travail
- Comment nous protégeons la santé et la sécurité de nos travailleurs
- Comment nous protégeons la vie privée de nos travailleurs
- Comment nous garantissons un approvisionnement éthique
- Comment nous encourageons le soutien et le développement communautaires



Le saviez-vous ?

Le terme « travailleurs » ne désigne pas seulement les travailleurs à temps plein qui ont accepté une offre d'emploi chez Cartamundi. Toute personne disposant d'un contrat écrit ou non écrit, ou d'un accord pour effectuer un travail ou des services personnellement pour Cartamundi en échange d'une rémunération (argent ou avantage en nature) est considérée comme un travailleur. Cela inclut les travailleurs temporaires, à temps partiel, occasionnels, intérimaires, indépendants, sous-traitants, consultants, etc., que nous engageons pour travailler pour nous, ainsi que les candidats pendant la période de dépôt des candidatures.

Équité, dignité et sentiment d'appartenance

Nous favorisons des cadres organisationnels qui promeuvent le traitement équitable, la dignité et la pleine participation de toutes nos équipes. Cela inclut des personnes de différent(e)s origines raciales, ethniques, nationales, religions, cultures, capacités, âges, genres, identités de genre et orientations sexuelles. Notre approche s'aligne avec les principes mondiaux de diversité, d'équité et d'inclusion, tout en interdisant toute discrimination et en garantissant l'égalité des chances sur le lieu de travail.

Par conséquent, nous ne tolérons aucune forme de harcèlement ou de **discrimination**.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Chez Cartamundi, nous nous engageons à promouvoir un environnement de travail diversifié, équitable et inclusif. Dans nos pratiques de recrutement et d'emploi – telles que la rémunération, les promotions, les récompenses, l'accès à la formation et à l'information – ainsi que dans les interactions quotidiennes, nous demandons à tous les collaborateurs de respecter les principes suivants :

À FAIRE

- ✓ Incluez des collaborateurs de différent(e)s genres, âges, orientations sexuelles, religions, langues, capacités, expériences professionnelles, milieux socio-économiques et niveaux d'éducation afin de garantir un environnement de travail diversifié.
- ✓ Fournissez un soutien et des ressources pour que tous les collaborateurs aient des opportunités de réussir.
- ✓ Reconnaissez et valorisez les différences individuelles et la manière dont elles contribuent à la culture, à l'innovation et à la croissance de l'organisation.
- ✓ Signalez immédiatement toute situation de harcèlement, de discrimination ou de violence.



Q: J'envisage de recruter une candidate en fauteuil roulant pour un poste où elle collaborerait directement avec des clients. J'ai peur que nos clients se sentent mal à l'aise face à son handicap physique. Est-ce une raison légitime pour ne pas l'embaucher ?

R: Non. Si la candidate est la personne la plus qualifiée pour le poste, nous devons l'embaucher. Refuser un emploi à une candidate en raison de son handicap est illégal.



Q: Un collègue répand des rumeurs sur l'orientation sexuelle de l'un de nos collaborateurs. Mis en cause, ce collègue dit que c'était une plaisanterie. Est-ce approprié ?

R: Non, ce n'est pas approprié. Dire « C'est une plaisanterie » n'est pas une excuse pour un comportement inapproprié.

Q: Que devrais-je faire ?

R: Vous devez signaler cet incident à vos représentant(e)s RH ou via la ligne Speak Up ! de Cartamundi.

Q: Que se passera-t-il si je le signale ?

R: Cartamundi traitera votre rapport avec toute l'attention et la confidentialité nécessaires, conformément à notre procédure de signalement. Vous serez protégé(e) contre toute forme de représailles si vous signalez un manquement de bonne foi.

Équité, dignité et sentiment d'appartenance

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À NE PAS FAIRE

- × Tolérer le harcèlement ou la discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'origine ethnique ou nationale, l'origine sociale, le handicap, l'état de santé, la grossesse ou l'accouchement, la religion, l'affiliation politique, l'adhésion syndicale, le statut d'ancien combattant protégé, les informations génétiques protégées, l'état civil ou toute autre caractéristique protégée par la loi.
- × Tolérer tout comportement incluant la violence, le harcèlement sexuel ou les abus, les châtiments corporels, la pression mentale ou la contrainte physique, l'intimidation, l'humiliation publique ou les insultes verbales.

Droits de l'homme et Normes Internationales de Travail

Notre politique est de veiller à ce que les principes et Normes Internationales de Travail soient respectés afin que les droits de l'homme de nos travailleurs à travers le monde soient protégés*.

Cela signifie que :

1. Nous interdisons strictement toute forme de pratiques d'**esclavage (moderne)**, telles que le travail forcé, asservi ou sous contrat obligatoire, le travail pénitentiaire involontaire ou abusif, l'esclavage ou la traite d'êtres humains et le travail des enfants à quelque stade que ce soit de la fabrication.
2. En ce qui concerne le **travail des enfants**, quel que soit l'âge auquel une personne est considérée comme un enfant dans le monde, Cartamundi n'emploiera aucun enfant âgé de moins de 15 ans ou en dessous de l'âge de fin de la scolarité obligatoire, ni en dessous de l'âge minimum légal d'emploi dans le pays, selon la limite la plus élevée. Les jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne peuvent pas effectuer de tâches susceptibles de mettre en danger leur santé ou leur sécurité, y compris les horaires de nuit et les heures supplémentaires. Le travail des étudiants sera correctement enregistré et rémunéré conformément aux lois locales.
3. Nous veillons à ce que les collaborateurs ne soient pas tenus de payer des **frais de recrutement**, de verser des dépôts ou de contracter des dettes dans le cadre de leur emploi.
4. Nous garantissons qu'au cours du processus d'embauche, les travailleurs recevront un **contrat de travail écrit**¹ dans leur langue maternelle, y compris les conditions d'emploi.
5. Nous veillons à ce que nos collaborateurs reçoivent une **rémunération équitable** conformément à la législation locale et ne **travaillent pas plus d'heures** que le maximum légal autorisé².
6. Nous veillons à ce que nos collaborateurs bénéficient de **pauses et de congés annuels** (congés payés) conformément aux lois applicables.
7. Nous garantissons que tout travail est **volontaire** et que les travailleurs sont libres de démissionner à tout moment ou de mettre fin à leur contrat sans pénalité, moyennant un préavis raisonnable donné conformément aux conventions collectives et à la législation en vigueur.
8. Cartamundi et/ou tout agent de recrutement ne peuvent retenir, détruire, dissimuler, confisquer ou refuser l'accès des collaborateurs à leurs **documents d'identité ou d'immigration**, tels que les pièces d'identité officielles, passeports ou permis de travail, sauf si la loi l'exige (en général sur une base temporaire à des fins de vérification du document).

Cartamundi met à disposition des installations adaptées et adéquates permettant aux collaborateurs de prendre des repas ou de boire sur place, un approvisionnement suffisant en eau potable accessible à tous sur le lieu de travail, ainsi que des installations sanitaires adaptées et adéquates.



Pour rappel ! La vie privée est un droit fondamental qui doit également être respecté sur le lieu de travail. Par exemple, nous ne pouvons pas publier sur les réseaux sociaux des informations personnelles que nous pourrions avoir apprises sur nos collègues sans leur consentement.

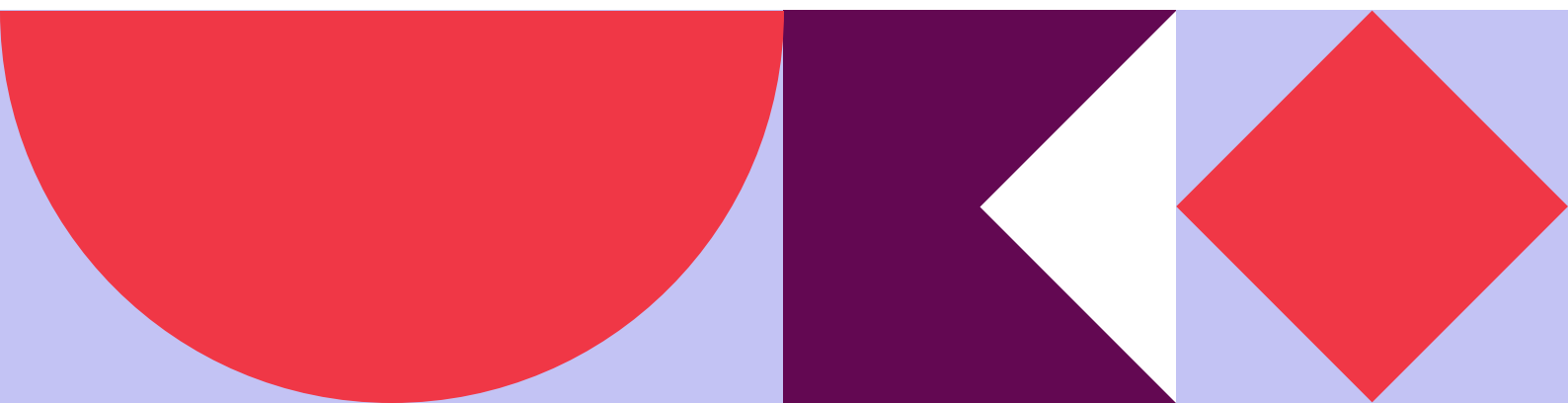
**p. ex., la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, les Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, les Principes relatifs aux droits de l'enfant et aux entreprises, ainsi que les autres conventions applicables de l'ONU et de l'OIT.*

¹ Selon les lois applicables, un accord écrit peut prendre la forme d'une lettre d'offre signée, d'un manuel des employés ou d'autres manuels de politiques de la société signés pour acceptation.

² De plus, une semaine de travail ne peut pas dépasser 60 heures, heures supplémentaires comprises, sauf en cas de d'urgence ou de situations inhabituelles. Les travailleurs doivent bénéficier d'au moins un jour de repos tous les sept jours.

Droits de l'homme et Normes Internationales de Travail

9. Nous favorisons un **dialogue ouvert** avec nos collaborateurs et leur permettons de communiquer librement et de partager leurs idées et préoccupations à la direction ou aux RH locales concernant les conditions de travail et les pratiques de gestion, sans crainte de discrimination, représailles, intimidation ou harcèlement.
10. Nous respectons la **liberté d'association** de nos collaborateurs, ce qui inclut le droit de tous les travailleurs, conformément aux lois locales, de former des syndicats de leur choix et d'y adhérer, de participer à des négociations collectives et à des assemblées pacifiques. Naturellement, nous respectons aussi le droit des travailleurs de ne pas participer à ces activités. Ce respect s'étend à leur **liberté de mouvement** et à leur **droit à la vie privée**, y compris l'interdiction de l'usage excessif de la force et de toute limitation abusive de la liberté de mouvement par des forces de sécurité internes, le cas échéant.



Protection des données personnelles

Confidentialité et sécurité des données de chacun

Nous nous engageons à protéger la confidentialité et la sécurité des informations personnelles de toutes les personnes avec lesquelles nous interagissons.

Les données personnelles sont confidentielles et doivent être **protégées contre la perte, la modification, la destruction, l'accès ou la divulgation non autorisés**, au moyen de mesures de sécurité adéquates, tant sur le plan organisationnel que technique.

Cartamundi attend de ses collaborateurs qu'ils protègent toutes les données personnelles que nous collectons et traitons concernant toute personne, y compris les clients, consommateurs, fournisseurs ou collègues, en faisant preuve de discernement et en respectant les lois applicables et politiques de société en matière de protection de la vie privée.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À FAIRE

- ✓ Traitez toujours les données personnelles de manière responsable et respectez toutes les lois applicables et politiques et procédures de la société en matière de protection de la vie privée et de sécurité.
- ✓ Collectez et traitez les données personnelles uniquement à des fins professionnelles légitimes.
- ✓ Ne collectez que les données personnelles strictement nécessaires à ces fins professionnelles légitimes.
- ✓ Conservez les données physiques dans des armoires verrouillées et les données électroniques dans des environnements informatiques sécurisés, conformément aux exigences de Cartamundi.
- ✓ Ne partagez les données personnelles qu'avec les personnes de Cartamundi qui ont besoin de les connaître et sont autorisées à les traiter.
- ✓ Signalez immédiatement les incidents de sécurité et les violations de données par le [Portail de Notification des Incidents](#) ou adressez-vous au support informatique et au département juridique.
- ✓ Transférez immédiatement toute demande reçue de contacts ou de collègues concernant la confidentialité de votre délégué local à la protection des données du département juridique. Ne répondez pas vous-même.
- ✓ Impliquez votre délégué local à la protection des données ou le département juridique dans tout nouveau projet nécessitant le traitement de données personnelles avant de commencer ce traitement.

Les données personnelles

(également appelées informations identifiables personnellement ou IIP) sont toute information, quel que soit son format, qui se rapporte à une personne physique et qui peut être utilisée pour identifier cette personne, directement ou en combinaison avec d'autres informations.

Des exemples de données personnelles : nom, prénom, adresses e-mail, dates de naissance, adresses IP, identifiants de cookies, données de localisation, identifiants publicitaires de votre téléphone, mais aussi des facteurs spécifiques à votre identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale.

Parce que leur utilisation abusive peut causer un préjudice plus important aux individus, certaines catégories de données personnelles — souvent appelées « données sensibles » — telles que les données relatives à la santé, à l'origine raciale ou ethnique, aux opinions politiques, à la religion, à la vie et à l'orientation sexuelles... ne peuvent être traitées, sauf dans des circonstances limitées prévues par la loi.

Protection des données personnelles

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À NE PAS FAIRE

- × Utiliser les données personnelles à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été initialement collectées et ne les utiliser, ni ne les conserver plus longtemps que nécessaire, conformément aux politiques de conservation applicables de l'entreprise.
- × Partager des données personnelles avec des tiers sans qu'un cadre contractuel soit en place, sauf si vous y êtes légalement tenu. En cas de doute, demander conseil au département juridique.



Le saviez-vous ? Les coordonnées professionnelles peuvent également être considérées comme des données personnelles.

Demandez conseil au département juridique si vous avez des doutes sur les lois applicables et/ou politiques de la société en matière de protection de la vie privée.

Santé et sécurité

Priorité à la sécurité

La santé et la sécurité de nos collaborateurs sont primordiales. Cartamundi s'engage fermement à maintenir un environnement de travail sain et sûr et à respecter ses obligations conformément aux lois applicables dans les pays où elle opère. À cette fin, nous avons mis en place des règles de santé et de sécurité, tant au niveau global que local afin de garantir à tous les collaborateurs un environnement sain et sûr, y compris dans les dortoirs éventuels, qui est conforme aux normes suivantes :*

- Santé et sécurité au travail
- Préparation aux situations d'urgence
- Accidents et maladies professionnelles
- Hygiène industrielle
- Travail physiquement éprouvant
- Protection des machines
- Hygiène, alimentation et logement
- Communication en matière de santé et sécurité

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À FAIRE

- ✓ Familiarisez-vous avec toutes les consignes de sécurité qui vous concernent et respectez-les.
- ✓ Respectez les procédures de sécurité et d'urgence.
- ✓ Identifiez et gérez les risques, signalez les préoccupations, les accidents et les quasi accidents afin qu'ils puissent être correctement traités et que de futurs incidents puissent être évités.
- ✓ Maintenez votre espace de travail propre et exempt de dangers et de risques de blessures.
- ✓ Soyez à l'aise pour donner et recevoir un feedback sur la manière dont nous pouvons tous être plus en sécurité.
- ✓ Suivez les politiques en matière de tabac, d'alcool et de drogues.
- ✓ Adoptez une tenue vestimentaire adaptée à votre fonction.

Vous ne savez pas quelles sont les règles de santé et de sécurité qui vous concernent ?

Consultez :

- Votre système local de gestion de la santé et de la sécurité ; ou
- Votre responsable ou votre référent local en matière de santé et sécurité.

Signalez toujours les problèmes de santé et de sécurité. Si vous identifiez un risque, vous devez immédiatement cesser le travail et le signaler.

Vous ne serez jamais inquieté pour avoir joué la carte de la sécurité.

we **PLAY** it
SAFE.

Santé et sécurité

Drogues & Alcool

- Afin de garantir un environnement sûr et productif, l'usage, la possession, la distribution ou le fait de se trouver sous l'influence de drogues illicites sont strictement interdits pour tous les collaborateurs, sous traitants, consultants, fournisseurs et visiteurs lorsqu'ils se trouvent dans les locaux de la société ou qu'ils exercent des activités pour celle-ci. Des exceptions pour les médicaments prescrits, y compris le cannabis thérapeutique, peuvent être envisagées conformément aux lois en vigueur et aux exigences de sécurité.
- Ne travaillez jamais sous l'influence de l'alcool. Si de l'alcool est servi lors d'un événement approuvé par Cartamundi ou à toute autre activité professionnelle, sa consommation est autorisée avec modération et ne peut en aucun cas altérer votre jugement.

Cartamundi s'engage à affronter avec fermeté tout problème de dépendance parmi ses collaborateurs et à prendre des mesures disciplinaires en cas de non respect de ces règles, ainsi qu'à fournir le soutien nécessaire aux personnes souffrant d'une addiction à l'alcool ou aux drogues.

Vous ne savez pas quelles sont les règles de santé et de sécurité qui vous concernent ?

Consultez :

- Votre système local de gestion de la santé et de la sécurité ; ou
- Votre responsable ou votre référent local en matière de santé et sécurité.

Signalez toujours les problèmes de santé et de sécurité. Si vous identifiez un risque, vous devez immédiatement cesser le travail et le signaler.

Vous ne serez jamais inquiété pour avoir joué la carte de la sécurité.

we *PLAY* it
SAFE.

Approvisionnement éthique

Approvisionnement responsable de matériaux et composants

Nos clients et concédants attendent de nous que nous respections des normes éthiques rigoureuses et procédent à des audits réguliers de nos installations et de nos processus afin de les évaluer. Nous recevons leurs conclusions avec plaisir et nous efforçons d'améliorer nos processus si nécessaire.

En retour, nous demandons à nos fournisseurs de s'engager à respecter les principes mondiaux d'éthique professionnelle décrits dans notre code de conduite ainsi que dans toutes les politiques d'approvisionnement en vigueur.

Cartamundi s'engage à appliquer des pratiques d'achat équitable et d'approvisionnement responsable, et à se conformer aux lois et réglementations en matière de marchés publics et de contrôle des exportations.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Si vous participez à la sélection de sous-traitants et fournisseurs, assurez vous qu'ils disposent des capacités et de l'engagement nécessaires pour respecter nos principes mondiaux d'éthique professionnelle tels qu'ils sont énoncés dans le [Code de conduite des fournisseurs de Cartamundi](#). Une bonne pratique commerciale consiste à effectuer un audit préalable de nos sous-traitants et fournisseurs stratégiques avant d'entamer une quelconque relation commerciale avec eux.



Le saviez-vous ? Cartamundi s'engage, conformément à la législation en vigueur, à s'approvisionner en composants et matériaux auprès d'entreprises qui n'utilisent pas de **minerais de conflit tels que le cobalt, le tantale, l'étain, le tungstène et l'or**, lesquels financent ou soutiennent directement ou indirectement des groupes armés en République démocratique du Congo ou dans les pays voisins.



Soutien à la communauté

Donner en retour à la société

Nous souhaitons jouer un rôle dans les sociétés dans lesquelles nous vivons et opérons. C'est pourquoi nous voulons donner en retour à la société de toutes les manières possibles.

Nos initiatives communautaires comprennent :

- Faire don de nos produits à des groupes vulnérables.
- Mettre notre expertise et nos sites de production au service d'une contribution positive aux communautés dans lesquelles nous opérons.
- Soutenir des œuvres caritatives.

Cartamundi encourage ses collaborateurs et partenaires commerciaux à faire du bénévolat et à mettre leurs compétences au service des autres.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À FAIRE

- ✓ Respectez les principes d'éthique professionnelle de Cartamundi dans toute activité bénévole ou caritative, y compris les règles relatives aux conflits d'intérêts et à la lutte contre la corruption.
- ✓ Demandez et obtenez l'autorisation préalable avant de faire un don d'argent ou d'apporter toute autre contribution au nom de Cartamundi, même lorsqu'il s'agit d'une initiative soutenue par Cartamundi. Nous ne faisons des dons qu'à des organisations officiellement reconnues.
- ✓ Vérifiez que les dons et contributions soient conformes aux lois en vigueur.

À NE PAS FAIRE

- × Faire pression sur les autres ou exiger d'eux qu'ils apportent des contributions caritatives aux initiatives soutenues par Cartamundi.

Contactez le département juridique, le Global Corporate Social Responsibility Manager, ou le VP Group Compliance si vous avez des questions concernant des activités caritatives.



Q: Je suis le cofondateur d'une petite association sans but lucratif qui aide les enfants ayant des difficultés d'apprentissage dans ma commune. Je sais que Cartamundi contribue à améliorer la santé, la sociabilité et l'éducation des enfants grâce au Cartamundi Global Fund. Je sais également que nous avons des jeux de cartes en stock qui peuvent être utilisés à des fins caritatives. Puis-je les apporter à mon association au nom de Cartamundi ?

R: C'est une excellente idée, mais assurez-vous d'obtenir une autorisation au préalable. Adressez-vous au Global Corporate Social Responsibility Manager ou à votre représentant(e) RH local afin d'organiser le don des jeux de cartes conformément aux règles applicables de Cartamundi.



Le saviez-vous ? Cartamundi s'est associé avec la Fondation Roi Baudouin pour créer le Cartamundi Global Fund dont le but spécifique est d'aider les personnes entre un et dix-huit ans par des organisations officiellement reconnues qui ont passé avec fruit nos contrôles d'éligibilité. Vous en saurez plus à ce sujet en consultant notre [Rapport de bon voisinage](#).

Intégrité

Nous jouons franc jeu

Notre responsabilité envers notre société et nos actionnaires

Faire preuve d'intégrité envers Cartamundi et ses parties prenantes est tout aussi important que de traiter nos clients avec transparence, équité et intégrité, et d'entretenir une relation de confiance avec nos consommateurs.

Dans cette section, vous trouverez des informations sur les thèmes suivants :

- Conflits d'intérêts
- Cadeaux et invitations
- Tenue de documents et registres transparents et précis
- Protection des actifs de la société
- Protection des informations confidentielles
- Protection de notre propriété intellectuelle et de celle d'autrui
- Prise de parole au nom de l'entreprise

Conflits d'intérêts

Éviter les conflits d'intérêts

Cartamundi attend de ses collaborateurs qu'ils prennent des décisions dans l'intérêt de la société non dans leur intérêt personnel.

Vous devez éviter toute situation induisant un conflit entre les intérêts de la société et vos intérêts personnels.

Parmi les situations courantes susceptibles d'induire un conflit d'intérêts, on peut citer :

- Faire affaires avec des membres de votre famille ou des proches.
- Accepter un second emploi ou créer votre propre entreprise tout en travaillant chez Cartamundi, ou exercer une fonction de conseiller, consultant, cadre ou administrateur d'une autre société tout en travaillant chez Cartamundi.
- Effectuer des investissements personnels dans des fournisseurs, des clients ou des concurrents.

Vous devez faire preuve de transparence à propos des activités que vous projetez.

Il convient d'éviter de donner l'apparence d'un conflit d'intérêts, qui peut amener d'autres personnes à penser que vous agissez de manière inappropriée.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Si vous pensez être confronté à un conflit d'intérêts, pesez-vous les questions suivantes avant d'agir :

1. Cela créera-t-il un sentiment d'obligation ?
2. Cela compromettra-t-il les valeurs de Cartamundi ?
3. Cela compromettra-t-il, même légèrement, mon jugement professionnel et mon objectivité ?
4. Cela donnera-t-il l'apparence de pratiques inappropriées, même en l'absence de conflit d'intérêts réel ?

Si vous avez répondu « oui » à l'une de ces questions, votre décision entraînera probablement un conflit d'intérêts réel ou apparent.

Si vous ne savez pas comment procéder, demandez conseil à votre supérieur, à votre représentant(e) RH local ou au VP Group Compliance.



Pour rappel ! La transparence est essentielle ! Consultez votre représentant(e) RH.

Un « proche » comprend un conjoint ou partenaire actuel ou passé, un père, une mère, un tuteur, un frère, une sœur, un fils, une fille, une tante, un oncle, un neveu, une nièce, un cousin, un grand père ou une grand mère, une belle mère, un beau père, un gendre, une belle fille, une belle sœur, un beau frère, ainsi que les relations par alliance, par adoption, par accueil, ou toute personne résidant sous votre toit, ainsi que le conjoint ou partenaire de toutes ces personnes.



Q: Je travaille au département des achats. Nous avons actuellement besoin de fournitures de bureau durables. Ma belle sœur a lancé une entreprise locale qui fabrique des bouteilles réutilisables à partir de plastique recyclé. Puis-je conclure un contrat avec elle ?

R: Cela peut être acceptable, mais ce n'est pas à vous d'en décider. Vous pouvez recommander son entreprise, mais celle-ci devra être évaluée par un autre collègue de l'équipe des achats sur la base de critères équitables et objectifs, comme tout partenaire avec lequel nous envisageons de collaborer.

L'engagement politique est une source potentielle de conflit d'intérêts

Bien que nous encourageons l'engagement citoyen, Cartamundi attend que toute implication politique soit responsable. Elle ne doit pas être perçue comme influençant des décisions ayant un impact sur les activités de Cartamundi. Là encore, faites preuve de transparence.

Cadeaux et invitations

Cadeaux dans le respect des règles

En matière de cadeaux et de faveurs, vous devez éviter d'accepter ou d'offrir quoi que ce soit qui pourrait vous mettre dans une situation d'obligation ou compromettre votre jugement professionnel.

Avant d'accepter ou d'offrir un cadeau ou une invitation, prenez un moment pour réfléchir à sa valeur. Gardez également à l'esprit que si la divulgation publique du cadeau pouvait nuire à votre réputation ou à celle de Cartamundi, il est préférable de vous en abstenir. Des cadeaux ou invitations déraisonnables ou inappropriés pourraient être perçus comme une tentative d'influencer la relation.

Comment évaluer si un cadeau est bien raisonnable et approprié ?

- Valeur
- Moment (p. ex., durant un processus d'appel d'offres ou avant le renouvellement d'un contrat)
- Parties impliquées (p. ex., personnel de Cartamundi, clients, fournisseurs, tiers)
- Nature du cadeau
- Occasion (p. ex., festival de Diwali en Inde, mariages)

Par exemple, un repas dans un petit restaurant local payé par un fournisseur juste avant le renouvellement d'un contrat peut avoir une valeur raisonnable, mais le moment choisi donne l'impression qu'il est offert pour influencer des décisions commerciales. Dès lors, cela peut ne pas être approprié.

Respect des politiques externes en matière de cadeaux et d'invitations

Les clients et les fournisseurs disposent souvent de politiques établies concernant les cadeaux et invitations. Toute offre doit respecter non seulement nos propres lignes directrices internes, mais également celles du destinataire.



Le saviez-vous ? Nous interdisons d'offrir, de donner, de solliciter ou de recevoir toute forme de pot de vin ou de commission occulte. Ce type de conduite peut entraîner de lourdes sanctions civiles et pénales. [Voir la section Corruption et pots de vin.](#)

Les cadeaux sont des objets matériels, de l'argent, des bons d'achat ou des avantages offerts à des collaborateurs ou reçus par ceux-ci. Les invitations désignent les repas, divertissements, hébergements ou déplacements fournis ou reçus dans le cadre de relations professionnelles.

Veillez consulter votre éventuelle politique locale en matière de cadeaux et d'invitations ou contacter votre supérieur pour obtenir des précisions à propos des cadeaux acceptables, de leur valeur, du moment de leur exécution, de leur fréquence ainsi que des exigences en matière de déclaration.

Cadeaux et invitations

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À FAIRE

- ✓ Faites savoir à votre **supérieur(e)** si vous envisagez d'offrir un cadeau ou si vous en recevez un.
- ✓ Respectez votre éventuelle **politique locale en matière de cadeaux et d'invitations**.
- ✓ **Déclarez** les dépenses liées aux cadeaux et aux invitations conformément à vos exigences locales de déclaration et à la Politique en matière de frais et de déplacement.
- ✓ N'offrez ou n'acceptez des cadeaux, repas ou divertissements que s'ils sont raisonnables, usuels, appropriés ou occasionnels. Les cadeaux **fréquents** en affaires, tels que des stylos, des échantillons de jeux gratuits ou de petits objets promotionnels, peuvent être autorisés.
- ✓ N'offrez des cadeaux, repas ou autres formes d'invitations que s'ils respectent la **politique du bénéficiaire en matière de cadeaux et d'invitations**.

À NE PAS FAIRE

- × Offrir ou accepter un **cadeau en argent/liquide**, sauf si cette pratique est courante dans votre région et toujours sous réserve de l'autorisation préalable de la direction locale.
- × Offrir ou accepter un cadeau dans le but d'influencer des décisions ou des tâches commerciales ou qui **semblent** les influencer. Cette règle s'applique également aux cadeaux de faible valeur et aux cadeaux promotionnels.
- × Offrir des cadeaux à un fonctionnaire public sans avoir d'abord sollicité l'avis du département juridique ou suivi l'éventuelle procédure locale en vigueur. Ces pratiques sont réglementées et ne sont autorisées que dans des circonstances très limitées, voire interdites dans certains pays.
- × Échanger des **objets de valeur** avec d'autres entreprises en contrepartie d'un paiement (par exemple, offrir des jeux de cartes à un fournisseur d'encre en échange d'un paiement), sauf si cette pratique est explicitement autorisée par votre procédure locale et soumise à l'approbation requise de la direction locale.
- × **Encourager ou solliciter** des cadeaux ou invitations, comme des repas ou des divertissements, de la part de partenaires commerciaux actuels ou potentiels de Cartamundi.

Tenue de livres et registres transparents et précis

Livres et registres

Qu'il s'agisse d'un rapport annuel, d'un bon de commande, d'une feuille d'heures prestées, d'un rapport de dépenses ou de sécurité, ou encore de déclarations fiscales, des pratiques exactes et vérifiables de tenue des livres et registres constituent la base de décisions commerciales éclairées. Les actionnaires s'appuient également sur des informations précises et transparentes pour suivre les activités de la société.

Des livres et registres complets et exacts sont essentiels pour l'exercice honnête et éthique d'une activité. Afin de garantir la transparence et de protéger notre réputation, Cartamundi **attend de ses collaborateurs qu'ils se conforment en temps utile à leurs obligations en matière de tenue de livres et documents.**

Blanchiment d'argent

Nous ne tolérons aucune forme de blanchiment d'argent. Nous agissons avec intégrité et dans le respect de la loi afin de garantir que nos ressources proviennent toujours d'une origine légale et transparente.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À FAIRE

- ✓ Enregistrez en temps utile et avec précision les transactions et les événements.
- ✓ Alignez les propositions budgétaires et les évaluations économiques de manière équitable et claire.
- ✓ Protégez les informations privées et personnelles en votre possession.
- ✓ Informez les clients en cas d'erreur et appliquez rapidement les crédits ou remboursements.
- ✓ Conservez et éliminez correctement les documents, et protégez tous les documents légaux.
- ✓ Surveillez et signalez les transactions suspectes.

À NE PAS FAIRE

- ✗ Tenir une comptabilité inexacte, trompeuse ou secrète.
- ✗ Accepter de l'argent dont l'origine n'est pas prouvée.
- ✗ Recevoir des sommes en liquide sans justification.

Si vous suspectez une falsification de documents, informez votre supérieur(e) ou le département juridique.

La falsification intentionnelle de documents est considérée comme une fraude et ne sera pas tolérée.



Protection des actifs de la société

Utilisation légitime des actifs de la société

Les actifs de la société sont essentiels au bon fonctionnement de notre entreprise. Il vous incombe de n'utiliser nos actifs qu'à des fins légitimes liées aux activités de la société et de les protéger de toute forme de perte, de détérioration, de destruction, de vol, d'utilisation non autorisée ou abusive, ainsi que de tout gaspillage.

L'extorsion, le chantage et le détournement de fonds sont des formes spécifiques de corruption impliquant une utilisation abusive des actifs de la société. L'extorsion ou le chantage consiste à obtenir de l'argent ou d'autres biens par la force ou par des menaces, tandis que le détournement de fonds correspond au vol ou à l'appropriation indue de sommes ou d'actifs qui vous sont confiés mais appartiennent en réalité à quelqu'un d'autre.

Cartamundi ne tolère aucune de ces pratiques, qui constituent toutes des infractions pénales. Veuillez consulter [la section Corruption et pots de vin](#) pour plus d'informations.

Différents types d'actifs

Physiques ou corporels : tout élément corporel fourni par la société aux collaborateurs à utiliser dans le cadre de leurs activités chez Cartamundi. Cela inclut les ordinateurs, téléphones mobiles, matériaux, outils, machines, véhicules de société, équipements de bureau et fournitures.

Financiers : l'argent, les instruments financiers et tout ce qui peut être converti en argent.

Informations : toutes les données liées aux activités de Cartamundi, quel qu'en soit le format, créées ou obtenues par Cartamundi.

Propriété intellectuelle ou technologie : des éléments tels que nos idées, inventions, améliorations, savoir faire, logiciels, produits du travail, droits d'auteur déposés ou non, marques, brevets et secrets commerciaux conçus, développés ou utilisés dans le monde entier.



Pour rappel ! Les équipements, systèmes d'information et de communication de Cartamundi doivent être utilisés de manière responsable. Cela inclut la protection des systèmes informatiques et des données électroniques en veillant à ce que l'accès soit limité aux personnes autorisées, en utilisant des mots de passe forts et uniques, une authentification multifactorielle, et en signalant rapidement toute tentative d'hameçonnage, des cyberattaques ou d'autres incidents pour la sécurité.

Si vous êtes témoin d'un incident de cybersécurité, signalez-le par le [Portail de notification des incidents](#) ou adressez-vous à votre contact informatique local.

Si vous avez des questions concernant la sécurité des informations, consultez notre Politique mondiale de sécurité relative à l'utilisation acceptable des systèmes ou contactez votre département informatique local ou régional.

Protection des informations confidentielles

Préserver la confidentialité des informations

Les informations exclusives et confidentielles, en particulier la propriété intellectuelle détenue par Cartamundi, constituent un atout précieux. Elles jouent un rôle essentiel dans le développement de nouveaux produits et marchés, nous aident à décrocher de nouvelles affaires et à maintenir notre avantage concurrentiel. Cartamundi attend de ses collaborateurs et de ses partenaires commerciaux qu'ils protègent ces informations exclusives et confidentielles contre toute divulgation non autorisée ou toute utilisation abusive.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À FAIRE

- ✓ Limitez l'accès aux informations confidentielles aux seules personnes qui en ont besoin pour accomplir leurs tâches.
- ✓ Signez des accords de confidentialité avant de discuter de toute information confidentielle. Demandez conseil au département juridique.
- ✓ Identifiez clairement les informations confidentielles comme telles.
- ✓ Protégez l'accès aux informations confidentielles en utilisant des mots de passe forts et l'authentification multifactorielle sur vos dispositifs électroniques, et conservez les documents confidentiels dans des armoires verrouillées.
- ✓ Utilisez les informations confidentielles uniquement à des fins professionnelles légitimes et jamais pour un intérêt personnel ou au bénéfice de toute personne extérieure à Cartamundi.
- ✓ Utilisez des déchiqueteuses de papier pour éliminer les documents contenant des informations confidentielles et recourez à des techniques ou prestataires spécialisés pour la destruction de produits confidentiels.
- ✓ Rappelez-vous que l'obligation de protéger les informations confidentielles de la société subsiste après votre départ de Cartamundi.

À NE PAS FAIRE

- ✗ Parler d'informations confidentielles dans des lieux publics tels que les avions, ascenseurs ou restaurants, que ce soit en personne ou sur un téléphone mobile.
- ✗ Travailler dans un lieu public si cela comporte un risque que ces informations puissent être vues ou entendues par des tiers.

Les informations confidentielles désignent toute information relative aux activités de Cartamundi, ainsi qu'aux activités de nos clients, fournisseurs et partenaires commerciaux en notre possession, qui n'a pas été rendue publique.

Les informations confidentielles comprennent notamment les données financières et les prévisions qui ne sont pas publiées dans nos comptes annuels, les informations relatives aux nouveaux produits et aux plans marketing, les informations concernant la stratégie générale de l'entreprise, les projets d'acquisitions, de cessions ou d'investissements, les données personnelles de nos collaborateurs, consommateurs et contacts chez nos partenaires commerciaux, les procédés de fabrication, les marques, brevets, secrets commerciaux et autres éléments de propriété intellectuelle, les activités de recherche et développement, les avis juridiques, ainsi que, de manière générale, toute information qui nous confère un avantage concurrentiel et qui n'est connue que de nous.



Le saviez-vous ? Le contenu, et même l'existence, de contrats et accords commerciaux spécifiques peuvent également être confidentiels. En cas de doute quant au caractère confidentiel d'une information, consultez le département juridique.

Protection de notre propriété intellectuelle et de celle d'autrui

Respecter les idées, protéger les valeurs.

Cartamundi attend de ses collaborateurs et de ses partenaires commerciaux qu'ils utilisent et protègent, avec toute la diligence requise, notre propriété intellectuelle ainsi que celle de nos clients, sous toutes ses formes et à chaque étape de nos activités commerciales.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À FAIRE

- ✓ Respectez les directives de Cartamundi concernant l'utilisation appropriée de la propriété intellectuelle à des fins de publicité, de marketing, d'emballage, de communication et à des fins contractuelles.
- ✓ Conservez la propriété intellectuelle de Cartamundi dans un environnement sûr et sécurisé en tout temps.
- ✓ Signalez immédiatement tout produit contrefait ou tout autre usage abusif de la propriété.
- ✓ Comprenez les exigences contractuelles ou réglementaires afin de s'assurer que les tiers recevant nos informations exclusives s'engagent à les protéger.
- ✓ Sollicitez toujours les conseils du département juridique en cas de doute sur la manière d'utiliser et de protéger notre propriété intellectuelle.

À NE PAS FAIRE

- ✗ Emporter hors des locaux, sans autorisation, un produit – numérique ou physique – qui n'a pas encore été mis sur le marché.
- ✗ Prendre des photos d'un produit numérique ou physique inédit.
- ✗ Partager ou copier toutes spécifications des produits en dehors de l'organisation.

Nos produits doivent être manipulés avec soin

Étant donné que nos produits sont des actifs importants de la société, leur utilisation par les collaborateurs de Cartamundi, à l'intérieur comme à l'extérieur de la société, peut être soumise à des conditions spécifiques définies par nos équipes produit.

Les produits physiques mis à disposition des collaborateurs de Cartamundi ne peuvent pas quitter les locaux sans autorisation.

Vous devez manipuler les produits sensibles et les informations sensibles avec la plus grande précaution et suivre toutes les instructions communiquées concernant leur utilisation. Respectez toujours les règles ou instructions de sécurité locales et demandez des explications en cas de doute.

La propriété intellectuelle désigne les créations de l'esprit, telles que les inventions, les œuvres littéraires et artistiques, les dessins et modèles, ainsi que les noms et images utilisés dans le commerce.

La propriété intellectuelle peut être protégée par droit d'auteur ou déposée en tant que marque ou brevet.



Q: Puis-je utiliser des informations obtenues auprès de mon ancien employeur dans mon nouveau rôle chez Cartamundi ?

R: Peut être pas. Si ces informations ne sont pas généralement connues en dehors de votre ancien employeur et qu'elles pourraient donner à Cartamundi un avantage concurrentiel, il s'agit très probablement d'un secret commercial. Vous pourriez faire l'objet de poursuites civiles et pénales si vous les divulguiez. Consultez le département juridique pour obtenir des conseils sur les types d'informations qui peuvent ou non être utilisés dans le cadre de votre nouvelle fonction.



Pour rappel ! Cartamundi protège sa propriété intellectuelle légitime comme celle d'autrui. Les règles énoncées dans cette section s'appliquent également à l'utilisation des marques, logos, noms, dessins, droits d'auteur, secrets commerciaux et brevets de nos clients. Le non respect de ces règles peut exposer Cartamundi à des risques financiers et juridiques, ainsi qu'à une perte d'activité.

Prendre la parole au nom de la société

Communication honnête et respectueuse

Les communications publiques doivent refléter les positions de Cartamundi et être honnêtes ainsi que respectueuses d'autrui. Nous devons éviter toute représentation trompeuse ou divulgation d'informations confidentielles, car cela pourrait nuire à notre réputation et à celle d'autrui.

Cartamundi attend de ses collaborateurs et de ses partenaires commerciaux qu'ils fassent preuve de discernement afin de communiquer de manière responsable et cohérente, conformément aux éventuelles lignes directrices de communication de la société.



Le saviez-vous ? Si vous publiez, en votre nom propre, des informations sur des réseaux professionnels en lien avec votre travail chez Cartamundi, vous devez être transparent quant à votre lien avec Cartamundi et préciser que les opinions exprimées sont les vôtres et ne représentent nullement la position de Cartamundi.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À FAIRE

- ✓ Assurez-vous d'être dûment autorisé à communiquer publiquement au nom de Cartamundi.
- ✓ Suivez les lignes directrices de communication de Cartamundi.
- ✓ Soyez conscients des informations confidentielles ou sensibles que vous partagez, ainsi que du contenu externe susceptible d'impliquer une propriété intellectuelle protégée.
- ✓ Créditez vos sources si nécessaire.
- ✓ Utilisez un langage poli et respectueux adapté à votre audience.
- ✓ Contactez le Director Group Corporate Communication si vous êtes contacté par la presse.

À NE PAS FAIRE

- ✗ Formuler des commentaires publics concernant Cartamundi, ses marques, produits ou services sans l'autorisation préalable de votre Global Council (GEC ou GSC) ou du Director Group Corporate Communication.

Les règles applicables sont les mêmes, quel que soit le média utilisé pour communiquer. Les collaborateurs qui s'expriment au nom de Cartamundi sur les réseaux sociaux, y compris par l'intermédiaire d'influenceurs professionnels, doivent être dûment autorisés à le faire et respecter les éventuelles lignes directrices locales en matière de communication et d'utilisation des réseaux sociaux.



Notre responsabilité envers nos partenaires commerciaux et envers le marché

Traiter nos partenaires commerciaux et le marché avec intégrité renforce notre réputation. Cela favorise des relations d'affaires fiables et basées sur la confiance.

Dans cette section, nous expliquons :

- Comment éviter toute forme de corruption ou de pot de vin
- Comment promouvoir une concurrence loyale sur le marché sur lequel nous opérons
- Que faire en cas d'inspection à l'improviste par des autorités ou des clients

Corruption et pots-de-vin

Résister à la corruption et aux pots de vin

La corruption et les pots de vin, sous toutes leurs formes, sont totalement contraires à nos valeurs et à nos principes d'éthique professionnelle. Offrir ou accepter un pot de vin n'est pas seulement contraire à l'éthique et illégal : cela peut également conduire au non respect des processus, des procédures et des obligations contractuelles.

Cartamundi attend de ses collaborateurs et de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les lois et réglementations anti corruption, et s'engage fermement à soutenir les efforts visant à éliminer la corruption et les pots-de-vin dans le monde entier.

L'extorsion, le chantage et le détournement — qui constituent des formes de corruption impliquant une utilisation abusive des actifs de la société — sont également des pratiques interdites. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet dans la section consacrée à la [Protection des actifs de la société](#).

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À FAIRE

- ✓ Suivez les éventuelles politiques de Cartamundi en matière de cadeaux et d'invitations.
- ✓ Procédez à un enregistrement complet et précis de tous les paiements et encaissements (voir « Tenue transparente et précise des livres et comptes »).
- ✓ Prenez la parole pour signaler toute activité contraire à l'éthique (voir « Speak up! »).
- ✓ Demandez conseil à votre supérieur(e), au VP Group Compliance ou au département juridique en cas de doute.

La **corruption** est l'abus d'un pouvoir confié à des fins personnelles. Accepter ou offrir des pots de vin, des commissions illicites ou tout autre paiement inapproprié constitue une forme de corruption et est illégal.

La **corruption** survient lorsqu'une personne donne ou promet à une autre un cadeau de valeur afin d'obtenir un traitement de faveur, ce que l'on appelle un pot de vin. Par exemple, il y a pot de vin lorsqu'un client vous donne — ou vous promet — de l'argent ou tout autre avantage en échange du traitement prioritaire de sa commande par rapport à celles d'autres clients.

Une **commission illicite** consiste à donner ou recevoir un paiement personnel en récompense de l'attribution d'un contrat ou de tout autre avantage indu. Par exemple, il y a commission illicite lorsqu'un fournisseur vous verse — ou promet de vous verser — un pourcentage de ses ventes à Cartamundi pour chaque commande passée grâce à votre intervention.

Un « **paiement de facilitation** » est une petite somme d'argent généralement versée à des fonctionnaires publics dans le seul but de faciliter une transaction. Il sert à accélérer une procédure. Il se distingue d'un pot de vin, qui est versé pour obtenir quelque chose que l'on ne pourrait pas obtenir autrement. Bien que les paiements de facilitation puissent être autorisés dans certaines juridictions, Cartamundi les interdit en toutes circonstances.

Corruption et pots-de-vin

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À NE PAS FAIRE

- × Se laisser convaincre par des partenaires, des entreprises ou toute autre personne de se livrer à des actes de corruption ou de versement de pots de vin, quelles que soient leur nature, leur taille ou leur influence.
- × Exercer ce type d'influence sur autrui.
- × Offrir, promettre ou donner un cadeau de valeur à un fonctionnaire public ou à toute autre personne afin d'obtenir un avantage commercial.
- × Il faut entendre par « un cadeau de valeur » du liquide, des cadeaux, des divertissements, des voyages, ainsi que des contributions politiques ou caritatives.
- × Offrir ou accepter des pots-de-vin ou commissions illicites.
- × Effectuer des paiements inappropriés – directement ou par l'intermédiaire de tiers.
- × Effectuer des « paiements de facilitation ». Ils sont interdits chez Cartamundi, même s'ils sont autorisés dans certaines juridictions locales.



Pour rappel ! La violation des lois anti corruption ou anti pots de vin peut entraîner de lourdes sanctions civiles et pénales. Vous ne ferez l'objet d'aucune forme de représailles pour avoir défendu les principes d'éthique professionnelle de Cartamundi, même si cela vous fait perdre un contrat.



Le saviez-vous ? Utiliser un tiers pour verser ou recevoir un pot de vin est traité de la même manière que si vous versiez ou receviez le pot-de-vin directement. De plus, même si un paiement n'est pas accepté, qu'une promesse n'est pas tenue ou que vous n'obtenez finalement pas le contrat, cela peut tout de même être considéré comme un pot de vin.

Concurrence loyale

Quand nous gagnons, nous gagnons à la loyale.

Les lois sur la concurrence loyale (ou lois antitrust) visent à promouvoir une concurrence dynamique sur un marché libre. Il est dans l'intérêt de Cartamundi de favoriser une concurrence libre et ouverte.

Cartamundi doit prendre ses propres décisions commerciales, indépendamment de tout accord ou arrangement – explicite ou implicite – avec des concurrents, des fournisseurs ou des clients qui restreindrait indûment ou illégalement la concurrence.

Il existe deux types principaux de pratiques interdites par les lois sur la concurrence : les accords horizontaux (ou cartels) et les accords verticaux qui ont pour objet ou pour effet de restreindre la libre concurrence sur un marché donné.

Les **accords horizontaux** regroupent les accords, ententes ou pratiques concertées (cartels ou actions coordonnées) entre concurrents.

Les **accords verticaux** sont des accords conclus entre deux organisations opérant à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement, tels que les accords de distribution, de franchise, d'approvisionnement ou d'agence.



Concurrence loyale

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Par rapport aux **concurrents** :

À FAIRE

- ✓ Demandez conseil et obtenez des instructions du département juridique avant d'entamer des discussions ou de conclure un accord portant sur des aspects liés aux prix ou formules de prix, aux marges, aux coûts, aux stocks, à la production, aux capacités, aux territoires ou marchés, aux contrats, aux clients ou aux fournisseurs.
- ✓ Quittez immédiatement toute discussion avec des concurrents au cours de laquelle ils échangent ou tentent d'échanger des informations sensibles pour la concurrence.

À NE PAS FAIRE

- × Discutez ou parvenez à des accords sur quelque aspect que ce soit concernant les prix ou les formules de calcul des prix, les marges, les coûts, les stocks, la production, la capacité, les territoires ou marchés, les contrats, les clients ou les fournisseurs, en aucune circonstance.
- × Échangez des informations sensibles pour la concurrence.



Q: Je vais participer à un salon professionnel. Puis-je me rendre sur le stand d'un concurrent ?

R: Oui. Vous pouvez vous rendre sur le stand et y collecter tout le matériel distribué au public. Toutefois, si vous engagez une conversation sur le stand, identifiez vous comme collaborateur de Cartamundi et évitez les conversations concernant les affaires. Si vous entendez un concurrent qui évoque sa stratégie de prix ou toute autre information sensible sur le plan concurrentiel, quittez immédiatement le stand et signalez l'incident au département juridique. Gardez confidentielles toutes les informations que vous avez entendues et ne les utilisez en aucun cas dans le cadre de votre activité.



Q: Cela fait-il une différence si l'un de mes amis est délégué commercial chez un concurrent et que nous parlons parfois de plans marketing lorsque nous nous rencontrons en dehors du travail ?

R: Non. Le fait qu'il s'agisse d'un ami ne change rien. Non seulement cela constituerait une violation des lois sur la concurrence, mais vous divulgueriez également des informations confidentielles de Cartamundi. Vous devez aussi veiller à protéger la propriété intellectuelle de nos clients, fournisseurs et concédants, et vous abstenir de discuter de tout élément lié à un lancement de produit ou à une campagne marketing à venir avant qu'ils ne soient rendus publics (voir « Protection des actifs de la société » et « Protection de la propriété intellectuelle »).

Concurrence loyale

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Par rapport aux **clients et fournisseurs** :

À FAIRE

- ✓ Présentez toujours les services et produits de Cartamundi d'une manière conforme à nos valeurs et à nos principes d'éthique professionnelle.

À NE PAS FAIRE

- × S'efforcer d'obtenir des informations sensibles pour la concurrence par des moyens illégaux ou contraires à l'éthique ou utiliser sciemment des informations obtenues de cette manière.
- × Fixer ou influencer les prix de vente. Les prix de vente recommandés ou les prix de vente maximum ne peuvent être déterminés que par Cartamundi, et jamais en collaboration avec des clients ou des fournisseurs.
- × Conditionner la vente de nos produits à l'achat d'autres produits Cartamundi sans l'approbation préalable du département juridique.
- × Imposer des restrictions visant à boycotter certains clients ou fournisseurs sans l'approbation préalable du département juridique.



Pour rappel ! Les lois antitrust sont complexes. Vous êtes invité(e) à demander conseil au Département juridique et vous êtes tenu de suivre les formations obligatoires sur le sujet. Il est recommandé de consulter le Département juridique avant de participer à une réunion d'une association professionnelle ou à un salon où vous êtes susceptible de rencontrer des concurrents.

Une violation des lois sur la concurrence peut entraîner de lourdes sanctions pénales et civiles, telles que des amendes – y compris à l'encontre des personnes impliquées dans cette violation – ainsi que des dommages importants à la réputation personnelle et à celle de la société, sans oublier la perte d'opportunités commerciales.

Inspections à l'improviste (« dawn raids »)

Les inspections, ça arrive. Tenez-vous prêt(e) !

Les autorités administratives disposent généralement de larges prérogatives d'enquête pour vérifier la conformité des activités d'une société aux lois et réglementations en vigueur, notamment en effectuant des descentes sur place.

Les fonctionnaire des instances de contrôle peuvent se présenter à l'improviste dans l'un de nos sièges dans le monde entier et exiger l'accès à nos livres, registres, ordinateurs personnels et archives et s'entretenir avec nos collaborateurs. Les inspecteurs arrivent généralement tôt le matin, ce qui explique pourquoi ces inspections improvisées sont appelées « dawn raids » en anglais (« descentes à l'aube »).

Il est extrêmement important pour Cartamundi de coopérer à toute enquête en cours. Soyez préparé(e), courtois(e), calme et professionnel(le). À cette fin, vous devez suivre les directives de Cartamundi et participer aux formations obligatoires sur ce sujet.



Le saviez-vous ? Nos clients peuvent également mandater des organisations privées pour réaliser des audits externes de l'activité de Cartamundi. Les représentant(e)s de ces organisations privées effectuent également des inspections sur place à l'improviste. Les mêmes règles sont d'application.

Si votre rôle inclut l'accueil des visiteurs, gardez à portée de main une copie de la procédure d'inspection à l'improviste (« dawn raid ») ainsi que la liste des personnes à contacter dans pareil cas.

Notre responsabilité envers les clients

L'entreprise de Cartamundi ne serait pas ce qu'elle est sans nos clients et la confiance et la satisfaction de nos consommateurs.

Pour instaurer cette confiance, les utilisateurs de nos produits — y compris les enfants — doivent pouvoir compter sur leur qualité et leur sécurité.

La protection et la sécurité des données de nos consommateurs sont également essentielles. Consultez [la section Protection des données personnelles](#) pour en savoir plus sur la manière de traiter les données des consommateurs.

Dans cette section, nous expliquons comment nous garantissons la sécurité et la qualité de nos produits.

Sécurité et qualité des produits

Cartamundi s'engage à concevoir, fabriquer et vendre des produits et services, ainsi qu'à fournir un contenu qui mérite la confiance de nos clients et consommateurs. La solide réputation de nos marques – et de celles de nos clients – repose sur notre engagement indéfectible à offrir des produits sûrs et d'excellente qualité.

Cartamundi attend de ses collaborateurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent sans compromis les lois et normes applicables en matière de sécurité et de qualité des produits.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À FAIRE

- ✓ Respectez toujours les exigences et procédures de Cartamundi en matière de sécurité et de qualité des produits.
- ✓ Signalez immédiatement tout problème – même mineur – concernant la sécurité et la qualité des produits.
- ✓ Participez et contribuez à la sécurité des produits, aux essais et aux contrôles qualité des produits.
- ✓ Tenez des registres précis afin de garantir la traçabilité des matériaux, des composants et des ordres de production.
- ✓ Assurez-vous que tous les produits sont dûment étiquetés et spécifient les informations de sécurité, les avertissements et les recommandations adaptées à l'âge.
- ✓ Collaborez pleinement à toute action sur le marché visant à résoudre les risques liés aux produits et à garantir la sécurité des consommateurs.



Pour rappel ! Même le moindre dysfonctionnement dans notre processus de fabrication, ou dans celui de nos fournisseurs et sous-traitants, peut avoir un impact négatif sur la sécurité et la qualité de nos produits. Si vous remarquez quoi que ce soit d'inhabituel dans nos processus ou en rapport avec ceux-ci, signalez-le immédiatement au département Qualité local. Votre vigilance protège nos consommateurs, nos clients – et notre réputation.



Nature

Nous jouons la carte écologique

Notre responsabilité envers l'environnement

Cartamundi s'engage à prendre des mesures positives pour protéger notre planète et à veiller à une utilisation responsable des ressources naturelles, ainsi qu'à la conservation, la préservation et la protection de l'environnement naturel et des êtres vivants.

Dans cette section, vous en saurez plus sur les thèmes suivants :

- Responsabilité environnementale de Cartamundi
- Responsabilité environnementale de toutes nos parties prenantes

Protection de notre planète

Responsabilité environnementale de Cartamundi

Quel est l'impact matériel de Cartamundi sur l'environnement ? Nous essayons de répondre à cette question dans notre Stratégie environnementale.

Nos objectifs sont les suivants :

- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre dans les années à venir avec un objectif clair à long terme.
- Mettre l'accent sur la (ré)utilisation des ressources et la circularité.
- Veiller à ce que nos collaborateurs suivent les procédures en vigueur afin de respecter nos obligations réglementaires.

Nous y parvenons en :

- Prenant des mesures pour réduire la consommation d'énergie.
- Passant à l'énergie verte dès que possible.
- Réduisant les déchets dans les usines de production.
- Repensant l'utilisation des ressources afin de les optimiser.
- Favorisant une culture de société durable.

Tous les sites de production impliqués dans la production des produits Cartamundi doivent se conformer à toutes les lois en vigueur en matière d'environnement.

Responsabilité environnementale de toutes nos parties prenantes

Protéger notre planète est un effort collectif auquel toutes nos parties prenantes doivent contribuer.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils participent à la réduction de l'empreinte environnementale de Cartamundi à terme et qu'ils recherchent des moyens durables d'exercer leur activité.



Le saviez-vous ? Dans le cadre de notre Programme de durabilité, Cartamundi participe à plusieurs initiatives visant à réduire son impact négatif sur l'environnement, telles que l'emballage durable, l'utilisation d'énergies renouvelables, les programmes d'efficacité énergétique et l'électrification de notre flotte de véhicules. Saviez-vous, par exemple, que déjà deux tiers de nos propres sites sont certifiés FSC ?

Cartamundi a planté sa propre forêt à Turnhout et contribue à la protection de la forêt amazonienne. Des initiatives telles que des vélos de société en leasing ou un bus de société comme alternatives au trajet domicile-travail ont également été mises en place.

Vous trouverez plus d'informations sur ces initiatives dans notre [Rapport de bon voisinage](#).

Protection de notre planète

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À FAIRE

- ✓ Faites preuve de bon sens quant aux aspects environnementaux liés à notre utilisation des bâtiments et immeubles, à nos processus de fabrication et à nos produits. Cela inclut de se montrer **proactif et de prendre des initiatives personnelles telles qu'éteindre les lumières, utiliser moins de papier, éteindre les équipements électroniques et recycler.**
- ✓ Soyez attentif à notre environnement et respectez les lois en vigueur en matière de protection de l'environnement, telles qu'elles sont traduites dans les directives et procédures environnementales de Cartamundi, y compris celles concernant les rejets et l'élimination des matières dangereuses liées à vos tâches.
- ✓ **Partagez vos idées créatives** pour nous aider à améliorer nos objectifs de durabilité environnementaux à l'échelle de l'entreprise.



Joie

Nous jouons la carte de la responsabilité sociale



Notre responsabilité : rapprocher par le jeu

Cartamundi s'engage à créer des produits qui rassemblent, suscitent la joie et contribuent à une société plus soudée et inclusive. Nos jeux et nos cartes à jouer sont bien plus qu'un simple divertissement : ce sont des outils de cohésion émotionnelle, de rapprochement intergénérationnel et d'inclusion sociale.

Dans cette section, vous en saurez plus sur les thèmes suivants :

- Comment nous encourageons la responsabilité sociétale
- Nos principes de marketing responsable

Responsabilité sociétale

Impact social de Cartamundi grâce à des produits porteurs de joie

Quelle est la valeur sociale des produits de Cartamundi ? C'est une question que nous avons étudiée en profondeur, et qui a conduit à notre stratégie visant à créer des expériences inspirantes et joyeuses.

Notre objectif est de :

- Concevoir des produits qui favorisent les rapports humains et les expériences partagées.
- Soutenir l'inclusion en rendant les jeux accessibles à tous les âges et à tous les milieux.
- Contribuer à relever les défis sociaux par le jeu.

Nous y parvenons en :

- Développant des jeux qui encouragent le dialogue et le jeu intergénérationnel.
- Collaborant avec des partenaires pour créer un contenu inclusif et éducatif.
- Soutenant des initiatives qui utilisent le jeu comme outil de développement social.
- Veillant à ce que nos produits soient accessibles et d'un intérêt culturel.
- Promouvant le rôle du jeu dans le bien-être mental et émotionnel.

Tous les produits Cartamundi sont conçus avec la conviction que la joie et les rapports humains sont essentiels à une société saine.

Le rôle de toutes nos parties prenantes dans la diffusion de la joie et des rapports humains

La joie n'est pas seulement un effet secondaire du jeu — c'est une force de changement social.

Nous attendons de nos collaborateurs et partenaires commerciaux qu'ils adoptent la valeur sociale de nos produits et nous aident à répandre la joie dans les communautés du monde entier.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils soutiennent la conception inclusive, s'engagent dans un marketing responsable et collaborent à des initiatives à impact social, conformément à notre [Code de conduite des Fournisseurs](#).



Le saviez-vous ?

Cartamundi collabore avec des écoles, des établissements de soins et des organisations communautaires pour apporter les bienfaits du jeu à des personnes de tous âges. Nos jeux sont utilisés dans des programmes qui soutiennent les soins aux personnes âgées, le développement des jeunes et l'inclusion sociale. Nous cocréons également des jeux qui abordent des thèmes tels que l'empathie, la diversité et l'intelligence émotionnelle.

Vous trouverez plus d'informations sur ces initiatives dans notre [Rapport de bon voisinage](#).

Responsabilité sociale

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À FAIRE

- ✓ Reconnaissez le pouvoir du jeu pour rapprocher et créer des expériences partagées.
- ✓ Soutenez le développement et la promotion de produits inclusifs et accessibles.
- ✓ Partagez des idées sur la manière dont nos jeux peuvent répondre aux défis sociétaux.
- ✓ Collaborez avec des partenaires et des communautés pour répandre la joie par le jeu.
- ✓ Célébrez l'impact émotionnel et social de nos produits.



Marketing responsable

Sérieux lorsqu'il s'agit de s'amuser, honnête pour tout le reste

Rassembler par le jeu exige que ce que nous disons et affirmons à propos de nos produits et services soit vrai et ne prête nullement à confusion.

Chez Cartamundi, nous nous engageons à promouvoir nos produits et services de manière responsable, conformément aux lois, réglementations et normes sectorielles en vigueur en matière de protection des consommateurs et de publicité. Nous visons à créer un impact positif sur la société et l'environnement en partageant des informations claires sur nos produits et en étant honnêtes quant à nos pratiques commerciales.

Principes de marketing responsable

Concrètement, nous respectons les pratiques de marketing suivantes :

Arguments véridiques et exacts Toutes les allégations concernant les produits doivent être basées sur des faits et approuvées par l'équipe Qualité ou d'autres contrôleurs désignés.

- ✓ Nous n'exagérons pas les caractéristiques des produits et ne faisons pas de promesses qui ne peuvent être vérifiées.
- ✓ Nous ne dissimulons pas les risques, les probabilités ou les conditions.

Communication claire L'emballage et la publicité doivent indiquer clairement si des achats supplémentaires sont nécessaires pour utiliser le produit.

- ✓ Nous fournissons des instructions et des descriptions de produits claires, faciles à comprendre et adaptées à l'âge.

Pas d'avantages trompeurs Les supports de marketing doivent mettre l'accent sur le plaisir, la créativité et les expériences partagées qu'offrent nos produits.

- ✓ Nous ne suggérons pas que nos produits améliorent l'intelligence, le statut social ou la popularité, ni qu'ils garantissent un succès financier, social ou personnel.

»

Marketing responsable

Respect pour tous les publics Notre contenu doit être inclusif, non discriminatoire et exempt de stéréotypes

- ✓ Nous concevons des matériaux qui utilisent des images et un langage diversifiés, reflétant une large gamme de cultures, d'identités, d'aptitudes et d'expériences, tout en tenant compte de l'accessibilité.

Ciblage responsable Compte tenu de la nature même de nos produits, les enfants et les familles représentent une grande partie de notre base de consommateurs.

- ✓ Nous accordons une attention particulière au langage et au ton utilisés dans nos publicités et supports de marketing.
- ✓ Nous n'exploitons et ne cibons pas les publics vulnérables, y compris les enfants, par des messages recourant à la manipulation et à la pression.
- ✓ Dans le contexte du jeu – payant ou organique – nous incluons une déclaration claire sur le jeu responsable et, si possible, un numéro d'assistance.

Transparence dans les partenariats Les influenceurs, affiliés et partenaires doivent clairement divulguer toute relation rémunérée ou tout parrainage.

- ✓ Nous veillons à ce que toutes les promotions réalisées par des tiers reflètent les valeurs de notre marque et respectent le présent code de conduite.

Arguments environnementaux et éthiques Toute déclaration concernant la durabilité ou l'approvisionnement éthique doit être véridique et étayée par des preuves.

- ✓ Nous évitons les formulations « vertes » vagues ou trompeuses.



Speak up !

Signalement

Comment lancer l'alerte

Favoriser une culture invitant nos collaborateurs à s'exprimer

Cartamundi s'engage à maintenir une culture ouverte fondée sur la conformité, la bonne gouvernance d'entreprise et un comportement éthique, avec les normes les plus élevées d'honnêteté et de responsabilité, où les collaborateurs peuvent s'exprimer et signaler toute préoccupation en toute confidentialité.

Cartamundi garantit une protection spéciale des lanceurs d'alerte, conformément aux lois en vigueur en matière de protection des lanceurs d'alerte.

Canaux internes de signalement

Plusieurs méthodes sont disponibles pour faire part de ses préoccupations :

Contact personnel avec votre superviseur ou votre représentant(e) RH local, ou avec votre personne de contact ou son supérieur si vous n'êtes pas collaborateur/trice de Cartamundi.

Éventuelles **méthodes locales de signalement.**

Formulaire Speak up! sur le site web de Cartamundi.

Boîte de réception dédiée à la conformité par e-mail. Toutes ces canaux internes de signalement sont gérés par Cartamundi ou par un tiers désigné par Cartamundi.

Vous trouverez tous les détails concernant les méthodes internes de signalement de Cartamundi sur [la page Speak up! de notre site web.](#)

Le signalement ou alerte professionnelle (« whistleblowing ») intervient lorsqu'une personne soulève une préoccupation ou divulgue des informations relatives à des actes répréhensibles, des pratiques illégales ou une conduite contraire à l'éthique dont elle a eu connaissance dans le cadre de son travail. La personne qui effectue ce signalement est appelée lanceur d'alerte.



Le saviez-vous ? Les lignes internes de signalement de Cartamundi sont ouvertes à toute personne ayant obtenu des informations relatives à des actes répréhensibles, des pratiques illégales ou une conduite contraire à l'éthique en lien avec Cartamundi. Ces personnes n'ont pas besoin d'être des collaborateurs de Cartamundi. Les sous-traitants, clients, fournisseurs, administrateurs, candidats à un emploi, bénévoles ou autres parties prenantes peuvent également exprimer leurs préoccupations en utilisant les canaux internes de signalement de Cartamundi.



Protection des lanceurs d'alerte

Engagement de Cartamundi à la protection des lanceurs d'alerte

Cartamundi garantit que tous les signalements effectués de bonne foi seront :

- Exempts de représailles ou de sanctions, des mesures disciplinaires étant prises contre les contrevenants.
- Traités de manière confidentielle, avec la protection de l'identité du lanceur d'alerte dans la mesure du possible.
- Gérés conformément aux lois sur la protection des données pour toutes les personnes concernées.
- Acceptés sous forme anonyme, lorsque la réglementation locale l'autorise.
- Suivis avec diligence par un personnel impartial et désigné, en donnant un retour approprié.

Le signalement interne garantit la meilleure protection

Selon votre siège, vous pourriez avoir la possibilité de signaler vos préoccupations aux autorités locales. Cartamundi risque de ne pas être en mesure d'offrir le même niveau de protection aux lanceurs d'alerte qui choisissent de signaler directement aux autorités locales ou de divulguer une préoccupation publiquement. C'est pourquoi nous encourageons toujours les personnes à signaler leurs préoccupations via nos canaux internes de signalement.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À FAIRE

- ✓ Soulevez et réglez les problèmes qui peuvent survenir dans le cadre de votre travail avec Cartamundi via nos canaux internes de signalement.
- ✓ Signalez les préoccupations de manière responsable et honnête.

À NE PAS FAIRE

- ✗ Sanctionner ou exercer des représailles contre ceux qui signalent des problèmes.

Vous souhaitez signaler une préoccupation ? Rendez-vous sur [la page Speak Up de Cartamundi](#) pour savoir comment procéder.



Le saviez-vous ? Une préoccupation concernant les conditions de votre propre contrat de travail, par exemple, ne serait pas considérée comme un signalement et devrait être traitée plus adéquatement par votre département RH local via la procédure de plainte. Veuillez contacter votre représentant(e) RH local pour connaître la procédure de plainte applicable dans votre organisation.



Pour rappel ! Les travailleurs ne sont pas tenus de prouver la véracité d'une allégation. Cependant, ils doivent avoir la conviction raisonnable que leur préoccupation est motivée.

Il convient de noter qu'une action disciplinaire appropriée peut être prise à l'encontre de tout collaborateur qui aurait signalé une préoccupation ou effectué un signalement avec une intention malveillante (c'est-à-dire un acte malveillant intentionnel commis contre autrui dans le but de nuire et sans la moindre bonne foi).

Audits et amélioration

Apprenez les règles et jouez !

Système de gestion de la conformité de Cartamundi

Respecter les règles, s'améliorer chaque jour

Le programme de conformité et d'éthique de Cartamundi repose sur le respect quotidien de notre code de conduite, de nos politiques d'entreprise et des exigences légales. Nous comptons les uns sur les autres pour agir avec honnêteté et intégrité, nous aider à identifier les lacunes, nous adapter aux nouvelles réglementations ou normes sectorielles et prendre des mesures correctives si nécessaire.

Notre Système de gestion de la conformité de groupe s'applique à tous les collaborateurs de Cartamundi, aux affiliés et, dans certains cas, aux visiteurs, fournisseurs et sous-traitants. Il nous aide à évaluer nos points forts et nos axes d'amélioration.

Audits sur site

Cartamundi peut effectuer des audits périodiques sur site des conditions de travail, des registres et des fiches de paie afin de garantir la conformité. Bien que nous traitions rapidement les problèmes identifiés, notre objectif principal reste l'amélioration continue, tant des processus que de leur mise en œuvre.

La formation de nos collaborateurs est essentielle pour fournir le niveau adéquat d'information sur ce que Cartamundi attend d'eux et pour les aider à prendre des décisions éthiques tout en respectant les lois applicables à leur domaine de responsabilité.



Le saviez-vous ? Cartamundi propose des modules de formation généraux et spécifiques dans plusieurs langues, que nous continuerons à réviser et à mettre en œuvre. Vous êtes tenu(e) de suivre toute formation obligatoire en ligne ou en présentiel que nous avons identifiée pour vous.

Si vous souhaitez bénéficier d'une formation supplémentaire, adressez-vous à votre supérieur ou à votre représentant(e) RH. Nous disposons de formations à votre disposition et nous serons ravis de vous aider à renforcer votre expertise ou à développer de nouvelles compétences.

Contactez-nous

Vous voulez des précisions à propos de nos règles ?

Vous devez toujours vous sentir en confiance pour contacter votre supérieur(e) direct(e), son(sa) supérieur(e) ou votre représentant(e)(e) RH local si vous avez des questions concernant ce code de conduite.

Vous pouvez également contacter le département juridique pour des questions légales plus spécifiques.

Vous n'êtes toujours pas totalement à l'aise avec les règles ? Contactez le VP Group Compliance en envoyant un e-mail à compliance@cartamundi.com.

Si vous n'êtes pas un(e) collaborateur(trice) de Cartamundi, vous devez vous adresser à votre personne de contact chez Cartamundi ou nous envoyer un e-mail à compliance@cartamundi.com.